Les Compagnons de la Terre

S'installer en agriculture autrement…

La démarche en 7 étapes pour devenir :

accueillant	testeur
Etape n°1 : vous nous contactez par téléphone ou par mail pour une première information **Etape n°2 :** 1er entretien avec un membre de l'association Nous vous présentons l'association des Compagnons de la Terre. Nous vous présentons le test et les conditions de sa mise en œuvre- Vous nous présentez votre exploitation et l'intérêt que vous avez pour le test Nous décidons ensemble de la suite à donner et d'un éventuel rendez vous **Etape n°3 :** 2ème entretien avec un membre de l'association Nous définissons ensemble les conditions de la mise à disposition du foncier et du matériel Nous définissons ensemble le profil du porteur de projet- Nous rédigeons l'offre de test Nous signons ensemble l'accord de mise à disposition **Etape n° 4 :** Nous diffusons l'offre de test dans les réseaux et la presse **Etape n° 5 :** Nous vous présentons un candidat testeur et son projet de test **Etape n°6 :** Vous choisissez de l'accepter **Etape n° 7 :** Vous accueillez un testeur Vous signez le commodat avec l'association Vous, l'association et le testeur signent la convention tripartite définissant les conditions du test	**Etape n°1 :** vous nous contactez par téléphone ou par mail pour une première information **Etape n°2 :** vous participez à une réunion d'information Nous vous présentons l'association des Compagnons de la Terre Nous vous présentons le test et les conditions de sa mise en œuvre Nous vous présentons des offres de lieu test **Etape n°3 :** Nous vous rencontrons lors d'un entretien individuel Vous nous présentez votre pré projet rédigé **Etape n°4 :** Nous vous présentons le lieu test qui vous intéresse -Nous vous remettons le guide de formalisation du projet **Etape n°5 :** Vous rédigez votre projet de test Si besoin nous vous accompagnons dans son élaboration **Etape n°6 :** Vous présentez votre projet de test devant une commission d'agrément **Etape n° 7 :** Ensemble nous concrétisons le test par les signatures Avec l'association d'un CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) Avec l'accueillant et l'association d'une convention tripartite définissant les conditions du test Avec l'accueillant la convention de mise à disposition du matériel